

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Juin

## Union syndicale des banquiers DE PARIS ET DE PROVINCE

Paris, le 18 juin 1896.

L'Union syndicale des banquiers de Paris et de la province vient d'adresser aux membres du Sénat et de la Chambre des Députés la communication suivante, relative au Projet d'impôt sur la rente :

Monsieur,

Convaincus qu'en votant l'impôt sur la rente, le parlement violerait les engagements de l'Etat et discréditerait une signature qui jouit dans le monde d'une renommée incomparable :

Convaincus d'autre part que cet impôt rendrait pour longtemps toute conversion impossible et, par cela même, nuirait aux intérêts essentiels du pays.

Nous avons l'honneur de vous adresser le résumé des arguments que nous avons présentés à la Commission des finances du Sénat et à la Commission du budget de la Chambre des députés.

I

### DE LA NATURE DU CONTRAT EXISTANT ENTRE L'ÉTAT ET SES CRÉANCIERS

Le titre de rente est une obligation souscrite par l'Etat qui s'engage à payer au porteur un intérêt de 3 ou 3 1/2 0/0 par an sur un principal de 100 francs. La mention même portée sur chaque titre : « Le Directeur de la dette inscrite certifie que le porteur a droit à une rente de X francs », ne permet pas de douter qu'il y a là un contrat qui lie l'Etat envers le porteur et ne peut être modifié sans le consentement de celui-ci.

Cela ressort également des lois qui ont autorisé chaque emprunt, des débats législatifs, des déclarations gouvernementales.

Il y a donc engagement formel et sans réserves de l'Etat de payer un intérêt de... pour un temps indéterminé s'il s'agit de rente perpétuelle, pour un temps déterminé avec remboursement du principal à l'expiration de ce temps s'il s'agit de rente amortissable. En cas de rente perpétuelle, l'Etat, comme tout débiteur, a le droit à toute époque, de rembourser son créancier au pair.

Lorsqu'un particulier a souscrit une obligation pour le paiement d'une somme de... et d'un intérêt de... il est tenu de payer intérêts et principal aux dates fixées sans aucune déduction. S'il vient à manquer à son engagement pour une raison quelconque, le porteur de l'obligation est

en droit de le poursuivre devant les tribunaux, et c'est pour le débiteur la faillite et la perte de son crédit.

Tel est, sous le régime du droit commun, le sort réservé par la loi à celui qui ferait ce que l'Etat a l'intention de faire.

Y aura-t-il deux justices ? L'une pour les individus composant l'Etat, l'autre pour l'Etat ? Et, s'il y a une justice plus stricte, ne doit-elle pas être pour l'Etat, tenu de donner le bon exemple à tous ?

II

### L'ÉTAT N'A PAS LE DROIT DE FRAPPER LA RENTE D'UN IMPÔT ; IL N'A MÊME AUCUN AVANTAGE A LE FAIRE.

Si, malgré le contrat formel passé entre l'Etat et ses créanciers ; malgré les lois des 9 Vendémiaire an VI et 22 Floréal an VII et d'autres lois postérieures exemptant les Rentes françaises de tout impôt sur le capital et les arrérages ; si, malgré la politique financière traditionnelle de différents gouvernements qui se sont succédés depuis le commencement du siècle, politique consistant à toujours affirmer les engagements antérieurs, on frappait d'impôt la rente, qu'arriverait-il ?

Le petit public, qui cherchait et jusqu'à présent trouvait dans la rente un placement d'un revenu indiscutable, se dirait : — « On m'impose aujourd'hui de 4 1/2 0/0 ; l'an prochain « d'autres besoins surgiront et on augmentera la » retenue. Je me suis contenté d'un petit revenu » tant que je l'ai cru sûr ; il ne l'est plus. Pourquoi continuer un placement peu rémunérateur » et aussi peu stable ? — Il vendra sa rente, et le déclassement se fera plus ou moins lentement, mais sûrement.

Et alors quand l'Etat voudra emprunter, ou bien il sera forcé de donner des garanties réelles aux souscripteurs et de déclarer formellement la nouvelle rente exempte de tout impôt présent et à venir et, dans ce cas, il dépréciera encore davantage la dette ancienne ; ou alors il ne trouvera preneur qu'à des conditions beaucoup moins avantageuses que par le passé.

D'ailleurs, que vaudront les promesses d'un Etat qui ne respecte pas ses engagements antérieurs ? La voie une fois ouverte à une modification du contrat sans l'assentiment des deux parties, la confiance devient impossible.

L'impôt projeté (en supposant que le montant n'en soit pas réduit par des exemptions en faveur d'Etablissements de bienfaisance, etc., etc.) rapportera environ 25 millions, mais en écartant pour longtemps toute possibilité de conversion. La conversion du 3 0/0 en 2 3/4, possible à bref

délat, réaliserait une économie de 38 millions. D'autres économies résulteraient encore des conversions ultérieures du 3 1/2 et peut-être du nouveau 2 3/4.

Pour tirer de l'impôt des ressources équivalentes à celles que produiraient des conversions, 4 1/2 0/0 ne suffiraient plus ; il faudrait l'élever à plus de 15 0/0. Que deviendrait alors le crédit de l'Etat, et dans quelles conditions pourrait-il emprunter ?

III

### INÉGALITÉS DANS L'APPLICATION DE L'IMPÔT

Le projet gouvernemental exclut de la retenue d'impôt les rentes entre les mains des porteurs étrangers. Sans insister sur les facilités de fraude que comporte cette mesure, ne voit-on pas le danger qu'il y a à favoriser le porteur étranger au détriment du porteur français ? Veut-on qu'une forte partie de notre dette passe à l'étranger ? Et qui en défendra les cours quand l'intérêt patriotique le commandera ?

Certes, on ne se résout à cette injustice — car c'en est une — que par crainte de représailles. On songe au montant énorme de fonds étrangers placés en France, évalués de 14 à 18 milliards. Mais croyez-vous que ces belles raisons convaincront le porteur français ? Il ne verra qu'une chose : c'est que le contrat consenti par l'Etat reste valable pour l'étranger et n'est pas tenu vis-à-vis de lui.

IV

### L'IMPÔT EST ANTI-DÉMOCRATIQUE ET FRAPPE SURTOUT LES PETITS

On veut dégrever les petits, les imposer moins lourdement ; l'impôt sur la rente va à l'encontre de ce but.

En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 1896, d'après les statistiques les plus récentes, le montant total des rentes françaises s'élevait à 812,604,069, réparties en 5,096,811 inscriptions. La moyenne de chacune d'elles s'élève à 159 francs de rente, ce qui représente un capital de 5,500 francs.

Sur l'ensemble des inscriptions 3 1/2 et 3 0/0, on compte plus de 80 0/0 de titres ne dépassant pas 50 francs de rente. Le nombre des porteurs de rentes qui en 1824 était de 144,000 atteint aujourd'hui au minimum deux millions. Sur les 456 millions de rentes 3 0/0, plus de 75 0/0 sont au nominatif ; sur 178 millions d'amortissable, plus de 89 0/0 sont au nominatif. Voilà comment sont réparties les rentes nationales. Elles se trouvent en des mains multiples, disséminées entre un nombre considérable de petits porteurs qui, pleinement rassurés, ont choisi l'Etat pour débiteur et ont placé en créance sur l'Etat le fruit de leurs épargnes.

V

### Courbet

La situation de l'amiral Courbet et du millier de braves à peine qui l'entouraient, était des plus critiques au moment de l'arrivée de Savreux, deux mois après elle était encore la même, sinon plus grave.

Un coup de force seul pouvait sauver l'escadre et le corps expéditionnaire.

L'amiral le savait bien.

Mais la Patrie ingrate l'abandonnait sans renforts, sans vivre, sans ordres en face des troupes chinoises, nombreuses, toujours fraîches, toujours renouvelées, commandées par des officiers anglais et allemands.

Ce fut l'heure terrible où Courbet se révéla tout entier. On ne saura jamais quelles souffrances ont enduré nos soldats sur cette terre de Formose, quelles fatigues nos marins ont éprouvé.

A terre, les maladies épidémiques déciment nos troupes ; dans la rade de Kelung et sur toute la côte nord de l'île nos bâtiments sont constamment en perdition.

Le vent souffle avec rage, la pluie est incessante, hommes et navires s'épuisent et l'on est devant l'ennemi.

Tous les regards sont tournés vers la France. Chaque jour nos soldats et nos marins se réveillent avec une nouvelle espérance et chaque soir ils se rendorment avec une nouvelle déception.

Tous les jours, par ordre de l'amiral, on diminue la ration, les vivres feront bientôt défaut.

Et quels vivres ? des biscuits moisissés, des salaisons avariées, des conserves en décomposition qui achèvent de détruire la santé des plus robustes et des plus résistants.

Et ce sont ces porteurs qui ont toujours témoigné la plus entière confiance dans leur débiteur qui aujourd'hui vont être dépouillés par lui d'une partie de leurs revenus, et sur qui va peser tout le poids de l'impôt sur la rente !

Nous nous permettons d'espérer, Monsieur, que vous voudrez bien prendre en sérieuse considération les observations qui précèdent.

Le Parlement français se trouve en présence d'une situation bien grave. Il est sur le point de prendre une décision dont les conséquences sont incalculables.

Si vous respectez les engagements antérieurs, si vous déclarez inviolables les contrats passés entre l'Etat et ses créanciers, vous maintiendrez le crédit de la France, vous le rehausserez si c'est possible.

Notre pays a traversé de tristes épreuves. Nous avons subi des pertes cruelles, mais toujours l'honneur a été sauf. Dans vos prochaines délibérations, vous n'oublierez pas que pour sauvegarder l'honneur du pays, il faut recourir à d'autres moyens de recettes ou à des réductions de dépenses.

Dans toute question où il s'agit du renom de la France, de sa signature, de son crédit, l'intérêt de parti doit disparaître pour faire place à l'intérêt supérieur de la Patrie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Vice-Président, *frons de Président,*

Alexandre Veill (Maison Lazard frères et C<sup>ie</sup>).

Les Membres du Comité : MM. Badel (Badel frères et C<sup>ie</sup>). — Chapuis, Ed. (Chapuis Ed. et C<sup>ie</sup>), Reims. — Claude-Lafontaine (Claude-Lafontaine, Martinet et C<sup>ie</sup>). — De Baecque (De Baecque, Beau et C<sup>ie</sup>). — Fouchet. — Lehideux, E. (Lehideux et C<sup>ie</sup>). — Renard, S. (Renard frères et C<sup>ie</sup>). — Rouart (Rouart, Museux et C<sup>ie</sup>), St-Quentin.

Le Secrétaire-Trésorier : M. L. Rocherand (Lécyer et C<sup>ie</sup>).

## OPINIONS D'ÉMINENTS HOMMES D'ÉTAT

RELATIVEMENT A L'IMPÔT SUR LA RENTE

M. MAGNE, dont la haute compétence n'est contestée de personne, disait un jour :

« L'Etat, comme tout entrepreneur du reste, ne peut, sous aucun prétexte, réduire l'intérêt promis ; son seul droit c'est de rembourser sa dette » au pair s'il trouve l'occasion d'emprunter à meilleur marché (il peut proposer une conversion, mais il ne peut l'imposer). Et il ajoutait : « Les matières financières sont celles qui prêtent le plus aux illusions ; ce sont celles qui, en définitive, peuvent le moins s'en contenter ».

L'eau saumâtre, croupissante, empoisonnée d'insectes, n'est pas buvable ; nos troupiers sont obligés de la faire bouillir en plein air.

Les vêtements s'en vont en lambeaux, les souliers éculés, percés, spongieux pompent l'eau qui tombe continuellement, et glace les pieds de nos soldats.

A grands cris, nos braves réclament le combat comme un dérivatif à tous leurs maux, ils veulent marcher à l'ennemi.

Mais l'amiral qui sent ses forces insuffisantes ne peut même pas leur accorder cette suprême consolation.

Il y a quinze jours à peine que l'on est devant Formose et déjà il a fallu installer un cimetière pour les nôtres qui meurent comme des mouches.

C'est sur le bord de la mer, non loin du fort de la Galissonnière qu'on enterre les malheureux qui succombent tous les jours à la fièvre, à la dysenterie, au typhus ou au choléra.

L'amiral a envoyé Paul à terre pour surveiller la confection des cercueils et défendre le cimetière contre les profanations des pavillons blancs.

Triste corvée pour l'officier qui venait chercher des combats et ne trouve que les lugubres fonctions d'ordonnateur des pompes-funèbres.

Savreux se soumit ; ce n'était pas, hélas, une sinécure.

Tous les jours, en effet, de longues files de bières se dirigeaient vers le fort de la Galissonnière, portées par des soldats qui se demandent si demain les camarades ne seront pas obligés de leur rendre le même service.

Un soir, même, les soldats chargés de la confection des cercueils viennent déclarer à Savreux qu'ils ne peuvent plus continuer leur triste besogne.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 29

## HAINES MORTELLES

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES CÔTES DE CHINE

IV

A bord du « Bayard »

Les premiers jours de son arrivée, la vie du bord fit diversion à la douleur de Savreux.

L'attention sollicitée par le va et vient de l'escadre, l'aspect varié du pays qui changeait à chaque mouvement du Bayard, les horizons sans cesse nouveaux, endormaient momentanément son chagrin.

La solitude, cependant, reprit bien vite ses droits. Et, durant les longues nuits sans sommeil, occasionnées par les chaleurs malsaines auxquelles il n'était pas encore habitué, il laissait vagabonder son imagination.

Mais à chaque coin de sa rêverie, il rencontrait sa douleur qui se réveillait toujours plus vive, plus poignante ; à chaque détour de sa pensée, il se trouvait face à face avec son désespoir.

Maintenant il se demandait s'il n'avait pas été trop fier et si par un orgueil mal placé il n'avait pas causé son propre malheur.



M. THIERS disait en 1873 : « Certains hommes politiques flattent le peuple avec leurs beaux projets d'impôt sur la rente ; ils feraient mieux de le traiter, non pas comme un enfant qu'on carasse pour mieux le corrompre, mais comme un homme fait, un honnête homme capable d'aimer et de pratiquer la religion des engagements contractés ».

Et le 20 septembre 1873, en réponse à l'amendement Raudot, GAMBETTA fit entendre cette énergique protestation :

« La rente, par le procédé de M. Raudot, ne serait pas seulement frappée d'un droit de mutation, mais serait atteinte dans son capital même dont l'Etat retiendrait une partie intéressante, au mépris d'un contrat solennel qu'il n'appartient à aucune juridiction de rompre ».

« Le crédit de la France est placé dans l'estime du monde à une trop grande hauteur, jouit d'une solidarité trop précieuse, pour que nous puissions, même incidemment, y laisser porter l'ombre d'une atteinte ».

502 voix contre 83 donnèrent raison au grand patriote qui avait tenu le langage de la vérité, du droit et de l'équité.

Enfin en 1878, à Romens, GAMBETTA n'a-t-il pas dit : « Pas d'impôt sur la rente, parce qu'il n'appartient à aucune juridiction de rompre un contrat solennel intervenu entre l'Etat et ses prêteurs ».

## INFORMATIONS

### M. Barthou et l'administration

Au conseil des ministres qui s'est tenu mardi matin, il a été décidé que M. Cleiftie, préfet des Bouches-du-Rhône, récemment nommé à ce poste en remplacement de M. Daffès, serait appelé à d'autres fonctions.

Cette disgrâce est la conséquence d'un incident qui a été l'objet de nombreux commentaires.

L'autre jour, profitant de l'installation du nouveau préfet, M. Flaissières, maire socialiste de Marseille, prononça une allocution au cours de laquelle il blâma le gouvernement d'avoir annoncé à la tribune qu'il ne pactiserait pas avec les collectivistes.

M. Cleiftie répondit en disant : « Je vous remercie, monsieur le maire, des paroles courtoises que vous avez bien voulu m'adresser, et des assurances de respect que vous venez de donner au gouvernement. »

M. Barthou, ministre de l'intérieur, a pensé que l'attitude du préfet avait manqué d'énergie, et il a annoncé à ses collègues qu'il allait pourvoir au remplacement de M. Cleiftie.

Dans les couloirs, la mesure énergique prise par M. Barthou à l'égard du préfet des Bouches-du-Rhône, produisit la meilleure impression. On ne pouvait, en effet, s'expliquer qu'un préfet ait pu laisser attaquer le gouvernement par un maire socialiste sans trouver un mot de réponse.

Cet acte de vigueur sera de nature à faire fléchir les fonctionnaires et leur prouvera que, si le ministre de l'intérieur est toujours prêt à les couvrir quand ils font leur devoir, il est également disposé à ne laisser passer aucune négligence, aucune défaillance en face de l'ennemi, et l'ennemi c'est le parti socialiste.

— Pourquoi ? demanda-t-il.

— Plus de bois, mon lieutenant.

— Plus de bois !... C'est bien, vous en aurez demain.

Et la nuit suivante, le lieutenant, à la tête de quelques braves, se rend dans les faubourgs abandonnés de Kelung fait démolir quelques maisons en bois et rapporte ces démolitions aux soldats menuisiers.

Le lendemain, le lugubre défilé de cercueils recommençait...

De simples caisses rectangulaires grossièrement confectionnées.

Il y en avait, dans la hâte de la fabrication, dont les planches étaient demeurées recouvertes d'un papier rouge portant des caractères chinois de grandes dimensions, et provenant évidemment de l'enseigne de quelque boutique.

A chaque instant, la nuit, des cris : Aux armes ! se faisaient entendre.

Nos soldats, pêle mêle, sortaient des barraquements et couraient au cimetière, sous la conduite de Savreux, pour chasser les pillards.

— En avant ! garçons, criait le lieutenant, et pas de pitié pour tous ces coupeurs de têtes !

Nos braves ne pouvaient pas en effet dormir en paix leur dernier sommeil. Des bandes de pillards — des pavillons-blancs — venaient la nuit, plus féroces que les hyènes carnassières, déterrer nos morts et leur couper la tête qu'ils portaient au général Chinois qui avait promis plusieurs piastres par tête de soldat qu'on lui apporterait.

Mais les combats étaient rares, presque toujours nos troupes restaient maîtresses du champ de bataille et ne se retiraient jamais sans emporter leurs blessés.

### Sur le tombeau de Carnot

Paris, 24 juin.

Le président de la République et les ministres se sont rendus ce matin, à 9 heures, au Panthéon, à l'occasion du second anniversaire de la mort du président Carnot.

M. Félix Faure est arrivé dans un landau, où avaient pris place M. Méline, président du conseil, le général Tournier et le colonel Menetrez. Les ministres suivaient dans des victorias.

Le président de la République et les membres du gouvernement ont été reçus, à leur arrivée au Panthéon, par les trois fils de l'ancien président, MM. Ernest Carnot, député ; le capitaine Carnot et leur frère, MM. Mollard, chef adjoint du protocole ; Lépine, préfet de police ; Laurent, secrétaire général ; de Gourlet, inspecteur des bâtiments civils, ont conduit le président de la République et les ministres dans le caveau où repose le corps du président défunt.

M. Félix Faure et les membres du gouvernement sont repartis à 9 h. 25. Les curieux qui stationnaient au dehors ont respectueusement salué le président de la République, à son départ comme à son arrivée :

A 10 h. 1/2, une députation des élèves de l'Ecole polytechnique, ayant à sa tête le général André, commandant l'Ecole, s'est rendue à son tour au Panthéon, où elle a déposé une couronne de roses sur le caveau du président Carnot. Le public n'a été admis à défilé devant la sépulture du président Carnot qu'à partir de 11 heures.

### L'impôt des boissons

Le Sénat continue la discussion du projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons.

Dans sa dernière séance, il a adopté l'article 2, qui a pour but de supprimer la fraude et de restituer au Trésor les sommes qui lui sont annuellement soustraites, et les articles 3 à 12 du projet, c'est-à-dire toutes les dispositions relatives à la réglementation du privilège des bouilleurs de cru.

### La situation à Madagascar

Paris, 24 juin.

Le Paris insiste sur l'information publiée par le Radical ce matin, qui dénonce la gravité de la situation à Madagascar.

Le Paris se déclare en mesure d'affirmer que l'île entière est dans un état de dangereuse effervescence, et que partout, même à Tananarive, nos nationaux sont en péril. D'autres massacres ont eu lieu que l'on a négligé d'annoncer au public, car des fonctionnaires ont été enlevés par des Rahavalos. On saura d'ailleurs des noms et des chiffres à bref délai.

Nous tenons de source certaine que le gouvernement va demander aux Chambres de voter de nouveaux crédits nécessités par l'envoi de nouvelles troupes. Le résident général à Tananarive, M. Laroche, a annoncé au gouvernement que, si l'on n'agit pas immédiatement, la conquête de l'île sera une opération à recommencer.

Les Hovas, d'une part, se sont resaisis et s'étonnent de leur défaite, en voyant et le petit nombre et l'équipement des troupes d'occupation. Un grand mécontentement existe dans les classes riches, par suite de l'annonce de l'abolition de l'esclavage, répandue dès longtemps par les missionnaires anglais.

D'autre part, les pillards, qui infestent les en-

Et chaque nuit, les pillards, pour remplacer cette source de bénéfices, se glissaient en rampant hors de la brousse, s'abattaient comme une nuée de corbeaux sur les tombes de nos soldats qu'ils mutilaient.

Chaque nuit aussi, Paul en capturait quelques-uns qu'il faisait impitoyablement fusiller au petit jour, mais ils revenaient le lendemain en plus grand nombre, plus hardis et plus féroces que la veille.

Le découragement commençait à envahir même les plus déterminés, l'indignation s'emparait de tous.

Une conversation surprise par Savreux, un soir qu'apuyé sur le gaillard d'arrière du Bayard il se laissait aller à une de ces douloureuses rêveries, comme il en avait presque tous les jours maintenant, le mit au courant de l'état des esprits.

Un peloton de marins, les yeux pleins de fièvre, s'entretenaient avec animation.

— A ! s'il n'y avait pas l'amiral ! s'écria l'un.

— Oui, mais il y a l'amiral ; et j'aimerais mieux renoncer à ma chique pour le restant de mes jours que de lui faire tant seulement un brin de peine, en laissant voir que je ne suis pas content, ajouta un second.

— Ça, c'est bien certain, reprit la première voix, d'autant qu'il est pas à la fête non plus notre brave chef.

— Il paraît, dit un troisième, qu'on sert sur sa table des côtelettes qui sont pas bien plus grasses que notre biscuit sec.

— Surement ! ça, c'est vrai, car il a sensément sa figure comme une lame de rasoir usé ; on voit bien que s'il ne mange pas à sa faim il ne dort pas non plus toute les nuits.

— Dame, il est si bon ce brave homme : ça l'ennuie

viens des villes, n'ont pu être pourchassés, par suite de l'insuffisance numérique des garnisons. Le résident général Laroche a envoyé des dépêches pessimistes. Il craint des insurrections locales.

Le conseil des ministres a, nous affirme-t-on, décidé de demander aux Chambres cinq millions et l'envoi de trois mille hommes.

### La grève de Limoges

Le Courrier du Centre publie une lettre que M. Haviland a adressée au maire de Limoges. M. Haviland dit, dans cette lettre, que si les habitants ont le désir de voir cesser la grève, ils ont aussi celui de ne pas laisser les syndicats ouvriers faire de l'industrie de la porcelaine ce qu'ils ont fait de l'industrie de la verrerie à Rive-de-Gier, où les bouteilles qui se vendaient 7 francs le cent, coûteraient aujourd'hui 11 francs aux fabriques, par suite de l'élévation de la main d'œuvre. Ce sont les fabriques allemandes qui ont pris toute la clientèle de Rive-de-Gier.

M. Haviland expose ensuite que la porcelaine de Carlsbad est vendue aux Etats-Unis à moitié prix des porcelaines de Limoges.

« Limoges a lutté, dit-il, malgré ces désavantages, en renouvelant ses modèles. Au bout d'un certain temps, nos nouveautés étaient copiées par les Allemands, mais nous les remplacions par de nouvelles formes. Le syndicat des porcelainiers nous enlève ce moyen de défense. Pour notre part, ne voulant nous exposer ni à une mise à l'index en discutant avec le syndicat ouvrier, ni à une grève générale en portant le litige devant le syndicat des fabricants ou devant la commission mixte, nous n'avons pas tenté de fabriquer un seul modèle nouveau depuis que le syndicat des porcelainiers nous a signifié son intention de nous imposer désormais les prix qu'il lui plairait de fixer. »

La lettre se termine ainsi :

« La question n'est pas de décider si les syndicats, lorsqu'ils veulent nous imposer les prix qu'il leur plaît de fixer pour le travail dépassent les droits ou non. La question pratique est celle-ci : Les syndicats ouvriers, agissant comme ils le font, défendent-ils ou bien compromettent-ils le travail des ouvriers et de l'industrie qui les fait vivre ?

» La réponse à la question ainsi posée ne peut être douteuse, et très sincèrement je ne puis parvenir à comprendre comment il peut se faire que vous, monsieur le maire, qui représentez les intérêts de la ville, puissiez désirer que nous cessions de défendre une industrie qui donne du travail à un grand nombre de vos administrés, contre les dangers auxquels les syndicats l'exposent, sans le savoir et sans le croire, j'en suis persuadé.

» Vous seul pouvez terminer rapidement ce conflit ; vous n'avez, pour y réussir, qu'à vous maintenir sur le terrain où vous vous êtes placé, dans votre exposé au conseil municipal. Les fabricants reconnaissent avec nous qu'il y a eu un malentendu regrettable, et offrent de remettre les choses en l'état où elles étaient avant le conflit. »

Dans la matinée, les rentrées des journaliers ont été plus nombreuses qu'hier et quelques fours ont déjà été allumés. Plusieurs autres le seront dans la soirée.

de voir ses garçons comme nous sommes ; il sait bien que plus d'un encore avalera sa chique avant la fin de la campagne, il voudrait bien nous tirer de là.

— Poursuiv qu'il est bien plus malheureux que nous, dit l'un de ceux qui avaient déjà parlé, il a une mauvaise pierre dans son sac le pauvre cher homme ; que le bon Dieu nous le conserve ; mais on voit bien qu'il se tracasse à cause de nous et que ça le chagrine de nous voir les dents au râtelier. Avez-vous vu, dimanches comme il souffrait, pendant qu'il inspectait l'escadre, il ne s'est pas plaint lui pourtant.

Et puis, vous savez, moi, quand je l'entends qui nous dit comme ça en soulevant sa casquette blanche ; « Un peu de patience mes enfants, c'est pour la France ! » ça me remue et sur un signe de son pouce je sauterais pardessus bord quand même le vaisseau serait entouré de calmans et de requins prêts à me dévorer, j'enfoncerais un carré tout entier de faces jaunes à moi tout seul.

— Moi aussi ! moi aussi ! criaient les autres ensemble.

— Il faudrait être des rudes feignants pour se plaindre, continua le même marin qui décidément était l'orateur de la bande, quand lui, qui n'a pas la peau rude et tannée des vieux marsouins, ne pense qu'à réclamer pour nous sans songer à lui.

— C'est égal, fit un autre, il serait bien temps qu'on songe à ne pas laisser mourir ici l'amiral et à nous faire abandonner ce vilain pays où l'on cuit comme dans une marmite de sorciers.

— Sa, pour sûr, dirent en chœur les autres, ça ne serait pas trop tôt, ou alors qu'on laisse faire notre chef, il y aura une fameuse omelette de faces jaunes, ce jour-là.

Paul, qui était resté invisible jusqu'à ce moment,

Limoges, 24 juin.

Le nombre des rentrées, hier, dans les fabriques de porcelaine, a atteint 2,214, dont soixante-six hommes. Ce matin, ce chiffre a augmenté encore. A la fabrique Martin, notamment, le personnel est presque au complet ; un four a été allumé dans sept fabriques. D'autres fours seront allumés aujourd'hui, dans la plupart des autres fabriques.

Paris, 24 juin.

Le conseil municipal de Paris vient d'adopter le projet de délibération suivant :

« Le Conseil, après avoir entendu la lecture de l'arrêté ministériel annulant la délibération en vertu de laquelle le conseil allouait une somme de 10,000 francs aux familles des grévistes de Limoges, proteste contre l'acte arbitraire dont les travailleurs sont les victimes.

» Il signale à tous les républicains l'attitude du gouvernement, qui n'hésite pas à violer les libertés municipales pour donner des gages aux ennemis de la République. »

Il a ensuite renouvelé le vote d'un secours de 10,000 francs pour les grévistes.

### Le naufrage du « Drumont-Castle »

Brest, 24 juin.

Par suite de la disparition de tous les officiers du « Drumont-Castle » les circonstances qui ont entraîné la perte de ce paquebot ne seront jamais parfaitement connues.

Elles ne pourraient l'être que par le sauvetage des papiers de bord sur lesquels les derniers calculs nautiques sont sans doute consignés.

Wood et Godbold, les matelots qui ont survécu, ne peuvent se rendre un compte exact des motifs qui ont pu conduire le capitaine Pierce, un vieux navigateur, à suivre de nuit la route pleine d'écueils, parfaitement indiquée sur les cartes, qui devait être le tombeau de tant de malheureux.

Etant données les conditions favorables de son dernier jour de navigation, le temps fut, en effet, très beau au large pendant toute la journée et la mer relativement calme ; le point avait dû être fait en toute connaissance de cause. On a constaté que les bâtiments anglais évitent de s'engager dans la Manche par le passage du Four, ils remontent plutôt au nord après avoir relevé le feu de Créach à Ouessant.

Les marins ne s'expliquent donc pas l'erreur de route de plus de douze milles commise par le capitaine. En admettant qu'il se fût trompé dans ses calculs et qu'il eût pensé, comme on l'a dit, qu'il atteindrait le point dangereux au petit jour seulement, la prudence la plus élémentaire commandait au capitaine ou à l'officier de quart de ralentir considérablement la vitesse du bâtiment, la brume s'étant levée, et de s'entourer en l'absence d'un pilote de cette région, de toutes les précautions usitées en pareil cas.

Le « Drumont-Castle » était assuré pour 5,600,000 fr.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### A travers Cahors

#### La Tour des Pendus

Les travaux commencés, il y a quelques mois, à la Tour du Rempart connue sous le

s'approcha du groupe des marins, il était ému jusqu'aux larmes.

— C'est bien, fit-il, ce que vous venez de dire, vous êtes de braves gens.

Vous avez raison d'aimer notre intrépide amiral et de l'admirer ; nous sommes bien petits en face de lui, dont toute la vie et la conduite se résument en un mot : le devoir.

Si vous l'aimez parce qu'il vous conduisit à la victoire, parce qu'il est bon, brave, avare de votre sang, ménager de votre vie, il vous aime, lui, comme ses enfants et s'il souffre en ce moment c'est de vous voir souffrir.

— Ça, c'est bien vrai, mon lieutenant, répondirent les marins en se dispersant.

A terre, quand l'amiral paraissait, c'était du délire.

dans les salles d'hôpital les moribonds se dressaient sur leurs couches, un même cri s'échappait de toutes les poitrines :

« — Vive Courbet ! Vive la France !

Après l'affaire de Fou-Tchéou, quelques marins du Bayard qui, depuis six mois, n'avaient pas mis le pied à terre, oublièrent de rallier à l'heure les embarcations qui devaient les reconduire et passèrent la nuit dans un cabaret chinois où ils commirent de grands excès.

Le lendemain, sur le pont, l'amiral se fait amener les coupables.

Tout le monde tremble à bord, on sait qu'il ne badine pas avec la discipline, les officiers eux-mêmes, s'attendent à un châtiement exemplaire. Mais un bon sourire illumine la figure de Courbet.

(A suivre.)



nom lugubre de Tour des Pendus, viennent de prendre fin ; cela ne veut pas dire que la restauration de ce monument historique soit complète, mais pour le moment on s'en tient là, faute de ressources.

Malgré des difficultés sérieuses, dues en grande partie, à l'établissement de l'échafaudage à une hauteur si considérable, tout s'est passé sans accident. La tour a repris son aspect féodal et on peut se rendre parfaitement compte de la valeur des moyens de défense dont on entourait autrefois les places de guerre. Aujourd'hui avec les engins destructeurs que possède l'art moderne, cette forteresse ne pourrait pas même essayer de se défendre ; une pièce d'artillerie en aurait promptement raison, mais avec les moyens d'attaque employés au Moyen-Age, on peut admettre qu'elle était sinon imprenable du moins d'un abord très difficile.

Nos félicitations à l'ingénieur qui a si bien tiré parti des quelques vestiges de créneaux qui subsistaient encore et aux ouvriers qui ont su parfaitement exécuter ses plans. Il est regrettable que les fonds affectés à cette restauration aient été si restreints ; en somme il n'y a que la voûte et le couronnement à crénaux et machicoulis qui soient terminés ; il n'a été rien fait aux murs latéraux, pas plus qu'aux fondations qui auraient cependant bien besoin d'être constamment tenues en bon état.

La plate-forme, d'une superficie de 300 mètres carrés environ, mérite d'être visitée par les nombreux touristes qui chaque jour viennent prendre, soit des croquis, soit des vues photographiques de ce beau monument. Le panorama qui se déroule de cette hauteur, est magnifique, mais pour le voir, il faudrait un escalier, absent pour le moment.

Il faudrait encore dégager la partie du rempart située entre la tour et le pavillon (Barbacane), occupé par les bureaux de l'octroi. Là existent, adossées au mur, des écuries et granges construites, on ne sait en vertu de quel titre. Ce dégagement opéré, Cahors, l'antique capitale des Cadurques, pourra montrer avec orgueil à ses nombreux visiteurs, un des plus beaux monuments de l'art de la guerre au temps passé.

**Le Palais de Justice**

Un autre monument qui n'est pas historique et qui ne pourra longtemps braver les injures du temps, le Palais de Justice, puisqu'il faut l'appeler de ce nom, est en voie de réparation, ce n'est pas sans besoin.

Voilà un édifice qui date à peine de quelques années et déjà il tombe en miettes. L'escalier extérieur tout en pierres, et dont la lourde masse devait, disait-on, braver les siècles, se trouve dans un état de délabrement pitoyable.

Il est vraiment extraordinaire que nous n'ayons pas encore eu à déplorer les plus fâcheux accidents. Dame Justice elle-même doit frémir lorsqu'elle songe aux dangers qu'elle a courus. Heureusement tout danger va disparaître et Thémis, sans craindre les entorses, pourra continuer de siéger sur son trône.

Donc, qu'on se rassure ; des ouvriers, aussi actifs qu'habiles, se hâtent lentement de préparer des matériaux qu'on assure être de bon aloi. Qui vivra verra.

En attendant, faisons des vœux afin que cette restauration en plein air touche à sa fin avant qu'il soit nécessaire de se mettre à l'œuvre pour quelque autre travail intérieur.

X...

**Conseil de préfecture**

Audience du 22 juin

Dans cette audience de lundi le conseil de préfecture a statué sur les protestations suivantes : Bagnac. — Protestation de M. Lavergne, Laborie et Sol. — Rejetée.

Thémines. — Protestation de M. Jean-Pierre Cépède et consorts. — L'affaire est mise en délibéré.

Le Boulvé. — Protestation de M. Albugue. — Cette protestation n'étant pas arrivée à la préfecture dans les délais voulus, le conseil de préfecture passe outre.

Saint-Bressou. — Protestation Quercy. — Rejetée.

Soturac. — Protestation de MM. Pouzargues, Bons et consorts. — Rejetée.

Maxou (section de Brouelle). — Protestation de M. Laurent Marrou. — Le conseil de préfecture annule l'élection de M. Monteil et proclame conseiller municipal de la commune de Maxou, à sa place, M. Marrou.

Pescadoires. — Protestation de MM. Lafon et Coutrix. — Le conseil annule l'élection de MM. Dulac-Conte, Antoine Delmes, Auguste Souillac, Capmas et Caminade.

Vaylats. — Protestation de M. Bru. — Rejetée.

Orniac. — Protestation de M. Soldadié. — Cette affaire est mise en délibéré.

Labastide-Marnhac. — Protestation de M. Andrieu et consorts. — Affaire mise en délibéré.

\*\*\*

Le conseil de préfecture se réunira le samedi 27 juin, pour statuer sur les protestations suivantes contre les opérations électorales du 3 mai dernier :

Cassagnes. — Protestation de MM. Moules, Boussac, Delbreuil et consorts.

St-Sauveur-la-Vallée. — Protestation de M. Malaret.

Albas. — Protestation de M. Vieussens aîné. Albas (section de la Rivière-Haute). — Protestation de M. Pélissier.

Goujounac. — Protestation Notes, Costes, Tressens (Enquête).

Issepts. — Protestation de M. Moussié.

Issepts. — Protestation de M. Jean Lacroux.

Issepts. — Protestation de MM. Caussanel et Francoual.

Escamps. — Protestation Sarny. — Lecture de l'arrêté.

Carennac. — Protestation de MM. Blanche et Maisonneuve.

Flaugnac. — Protestation de M. Quèbre. Lecture de l'arrêté.

Larroque-des-Arts. — Protestation de MM. Conquet et Alazard. Lecture de l'arrêté.

Thémines. — Protestation de M. Cépède. Lecture de l'arrêté.

Orniac. — Protestation de M. Soldadié. Lecture de l'arrêté.

Labastide-Marnhac. — Protestation de M. Andrieu. Lecture de l'arrêté.

**CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS**

Le Conseil municipal se réunira le samedi 27 Juin courant, à 8 h. 1/2 très précises du soir.

Ordre du jour :

Continuation de la session de Mai.

Nomination des rosiers.

Liste du Jury pour 1897. — Désignation de 3 conseillers.

Imposition extraordinaire en 1897 pour les gardes-champêtres.

Fête nationale.

Soutien de famille Teulet, Eugène, réserviste.

Frais de casernement.

Pension d'aliéné à Leyme. — Bénech, Jean-Pierre.

Demandes par plusieurs, de bourses au Lycée.

Demandes et pétitions diverses.

Rapports des Commissions.

**Le nouvel évêque de Cahors**

M. l'abbé Enard, curé-archiprêtre de Commercy, est nommé évêque de Cahors. Il est né en 1839 et a été ordonné prêtre en 1863. Le parain ecclésiastique de sa candidature épiscopale est Mgr Pagis, évêque de Verdun ; son parrain laïque, M. Poincaré, ancien ministre des cultes.

Originaire de la Meuse, le nouvel évêque de Cahors est un excellent homme et un excellent prêtre. Très simple dans ses manières et dans la conduite de sa vie, il a réalisé, dans tous les postes qu'il a occupés, le difficile problème de se faire aimer à la fois du peuple et de l'aristocratie et de ne froisser jamais les représentants du pouvoir civil, en accomplissant, avec la conscience la plus éclairée, tous les devoirs de son ministère.

**Installation de magistrats**

Le tribunal de Cahors a procédé, mardi dernier, en audience solennelle, dans la salle des assises, à l'installation de M. Fournié, nommé juge en remplacement de M. Arnault, et de M. Dufreche, nommé substitut en remplacement de M. Fournié.

**Le Capitaine Johanneau**

M. Johanneau ancien capitaine au 7<sup>e</sup> de ligne, actuellement au 66<sup>e</sup>, vient de mourir à l'hôpital du Val-de-Grâce ou il était en traitement depuis quelque temps.

**Recette ruraliste**

Notre compatriote, M. Louis-François Plantade, receveur-ruraliste de Cornus, vient d'être nommé avec avancement à St-Martin-d'Auxigny (Cher).

**Aviron Cadurcien**

A l'occasion de l'inauguration de son nouveau garage, l'*Aviron Cadurcien* se propose d'offrir, le dimanche 28 juin courant, à 9 heures du soir, un punch à ses membres patrons et honoraires.

On nous promet comme attraction une fête vénitienne donnée sur le Lot, avec primes pour les

bâteaux les mieux pavoisés et le concours de la vaillante musique l'*Avenir Cadurcien*.

La fête se terminera par un bal champêtre donné sur le terre-plein du garage brillamment illuminé.

**Aux Jeux Floraux**

Le recueil de l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse, qui vient de paraître pour l'année 1896, renferme l'éloge de M. Louis Arnault, ancien mainteneur, ancien député et professeur de droit, et incidemment quelques détails inédits sur Gambetta. Ce dernier avait été condisciple de M. Arnault.

**Examen du brevet élémentaire**

Les examens du brevet élémentaire ont eu lieu à Cahors les 22, 23 et 24 juin.

84 aspirants s'étaient fait inscrire ; 83 se sont présentés ; 32 ont été définitivement reçus. Ce sont, par ordre alphabétique :

Miles Barrès Julie ; Bennet Christine ; Bonnafous Berthe ; Bons Marie ; Brousse Louise ; Calmèjane Marie ; Caminade Jeanne ; de Carrère Rose ; Caussanel Maria ; Charroï Herminie ; Chaumont Maria ; Chazarenc Marie ; Courède Marie ; Darnis Clara ; Decros Marie ; Delpouget Jeanne ; Ganes Hélène ; Gasc Sylvie ; Labrunhie Pauline ; Lacombrade Albertine ; Linon Catherine ; Malère Marie ; Maury Marie ; Mouly Jeanne ; Mournat Catherine ; Plagnes Delphine ; Poudéroux Marie ; Rouvière Marie ; Schuller Félicie ; Sévénéry Alice ; Thamié Anaïs ; Veysières Victorine.

**La procession de la Lunade à Tulle**

Tulle, 23 juin.

L'évêque de Tulle ayant annoncé publiquement qu'il présiderait la procession six fois séculaire de la Lunade, seule tolérée jusqu'ici et interdite cette année par la municipalité, des mesures militaires avaient été prises et dix gendarmes à cheval et une compagnie du 80<sup>e</sup> gardaient les abords de la cathédrale, sous les ordres du commandant de gendarmerie et d'un chef de bataillon d'état-major venu exprès de Périgueux. Deux autres compagnies étaient disposées dans la banlieue sur le parcours de la fête votive.

Après les cérémonies d'usage, à cinq heures, lorsque le clergé, qui portait la statue de Saint-Jean, atteignit la limite du parvis, la gendarmerie à cheval barra le passage et le commandant arrêta le cortège. Aussitôt l'évêque parut. Il eut un court colloque avec le commandant de gendarmerie, puis il le quitta après lui avoir serré la main.

Rentré dans la cathédrale avec le clergé et la statue, Mgr Denéchau donna lecture d'une protestation écrite, que l'assistance nombreuse a applaudie.

Les prières liturgiques ont continué, puis le curé de la paroisse a remercié la foule de son attitude empressée. Les fidèles feront leur procession habituelle dans la soirée et ils illumineront. La gendarmerie et l'armée occupent encore leurs positions.

Tulle, 23 juin.

La procession de la St-Jean, sans clergé, a eu lieu à 8 heures et demie.

La troupe s'est retirée, la ville est illuminée.

**Mgr Bourret**

Rodez, 24 juin.

Ce matin est arrivé un premier télégramme de Vichy annonçant que le cardinal Bourret, qui y fait depuis quelques jours une cure, était très dangereusement malade et dans un état presque désespéré.

Deux heures après, nouveau télégramme encore plus alarmant. On dit qu'il vient d'arriver une nouvelle dépêche annonçant le dénouement fatal. Toutes ces mauvaises nouvelles sont d'autant moins vraisemblables que la santé du prélat était depuis très longtemps ébranlée et que l'année présente lui avait été constamment défavorable.

**Bibliographie locale**

Le dernier *Bulletin* de la Société des Etudes du Lot (tome 21<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> fascicule), renferme les matières ci-après :

Inventaire du Chapitre cathédral de Cahors, dressé en 1791, par M. Paul de Fontenilles. — Le Refuge du Roc d'Aucor, sous l'oppidum de Murcens (Lot), par M. E. Martel. — L'Atelier monétaire de Figeac, par M. L. Greil. — Livre de main des du Pouget (1522-1598), par le même. — Un écho de la Fronde, par M. Taillefer. — Accord entre le recteur et les paroissiens de Belmontet (29 août 1465), par le même. — Procès-verbeaux des séances de la Société des études du 1<sup>er</sup> trimestre 1896.

**Limogne**

Dimanche, en rentrant du concours de Concots, le sieur Bach, tisserand à Limogne, conduisait à une allure un peu trop précipitée sa voiture attelée d'une mule.

Arrivé sur la place de Limogne, il versa au

tourant avec les huit personnes qui se trouvaient avec lui.

Le conducteur a eu le bras gauche cassé et deux autres ont reçu de très fortes contusions, mais sans gravité.

**Juges outragés**

A la dernière audience du tribunal correctionnel de Béziers, un vagabond, nommé Jean Brioul, s'est répandu en outrages contre les juges de la 2<sup>e</sup> Chambre, qu'il a traités de crapules et de vauriens.

« Vous tenez, s'est-il écrié, une fabrique de justice, et plus souvent d'injustice. »

Le tribunal a condamné cet énergumène à six mois de prison pour outrages, et à un mois pour vagabondage.

**La Belle Saison**

La saison s'annonçant belle, Les Dames vont prendre leur ombrelle, Et commander par excellence Une jolie Robe, haute élégance Chez **Mlle MARTINE, à Cahors** Où la vogue règne de plus en plus fort.

2, rue Jean-Caviole.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 25 et 28 Juin

Allégo militaire	Detailly.
Stradella, ouverture	Flotow.
Le Petit Duc, fantaisie	Lecoq.
Patrouille Turque	Michelin.
L'Ombre, fantaisie	Flotow.
Gambrinus, valse	Métra.

De 8 heures à 9 1/2

Le *Phosphate de fer de Leras*, docteur-ésciences, restitué au sang le fer et aux os le phosphate qui leur manque ; aussi est-il ordonné aux enfants et aux jeunes filles pâles, délicats, privés d'appétit, qui souffrent dans leur développement : il donne à l'organisme la force nécessaire pour résister à l'anémie.

**Bourse de Paris**

Cours du 25 Juin 1896

**RENTES**

3 0/0.....	compt ex-c.	101 05
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 40
4 1/2 0/0.....	compt.	104 75

**A LA BOULLE D'OR**



**H. FABRE**

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

**D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE**

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

**RECHERCHÉ**

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

**On demande un apprenti**

Les succès déjà anciens et toujours soutenus du *Sirop de Raifort iodé de Grimault et C<sup>ie</sup>*, lui ont suscité des imitateurs qui se contentent d'une simple addition d'iode au sirop antiscorbutique et le donnent le plus souvent à la place du *Sirop de Grimault et C<sup>ie</sup>* ; un pareil mélange ne saurait remplacer ce bon médicament qui contient seul l'iode végétabilisé et qui a une action curative certaine contre les rougeurs du visage, des paupières, les gonflements des veines du cou, les gourmes, les boutons du corps ou du visage, signes indéniables du lymphatisme.

**A LOUER**

belle écurie pour un cheval pouvant remiser voiture, grange au-dessus pour fourrage. S'adresser boulevard Gambetta, CAINE-BRUN.

**A LOUER**

Dans une jolie maison, un appartement bien composé. S'adresser : 25, rue du Lycée, 25.

**M. AUDOUARD**

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, **Hôtel de l'Europe**, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

**La Pharmacie populaire et commerciale**

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la **Pharmacie à prix réduit**, est la seule qui donne des médicaments de choix à **50 0/0** au-dessous du tarif de la région.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage à Rocamadour  
BILLETS D'ALLER ET RETOUR  
A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre inclus, des Billets Aller et Retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les Billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

EXCURSIONS EN AUVERGNE  
et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et compris les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laurence pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1<sup>o</sup> Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;

2<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini :

Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);

2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capd-nac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B		ITINÉRAIRE C	
	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.
Paris	98 f. 73 f.	120 f. 90 f.	» f.	» f.	» f.	» f.
Orléans	86 64	108 81	» »	» »	» »	» »
Blois	86 64	108 81	» »	» »	» »	» »
Tours	91 68	113 85	» »	» »	» »	» »
Le Mans	103 77	123 94	» »	» »	» »	» »
Angers	103 77	123 94	» »	» »	» »	» »
Nantes	113 87	133 104	» »	» »	» »	» »
Poitiers	91 68	» »	» »	» »	» »	» »
Angoulême	91 68	» »	» »	» »	» »	» »
Périgueux	86 64	» »	» »	» »	» »	» »
Bordeaux	98 73	» »	» »	» »	» »	» »
Agen	98 73	» »	» »	» »	» »	» »
Montauban	98 73	» »	» »	» »	» »	» »
Toulouse	103 77	» »	» »	» »	» »	» »

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

Billets d'aller et retour à Prix réduits

Pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 1<sup>er</sup> Juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau : 1<sup>o</sup> pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2<sup>o</sup> pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de la Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et la Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa.

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois			6 mois			3 mois		
	Paris et Seine	Départements	Etranger	Paris et Seine	Départements	Etranger	Paris et Seine	Départements	Etranger
	50 <sup>f</sup>	56	62	26 <sup>f</sup>	29	32	14 <sup>f</sup>	15	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1894

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi. Encyclopédie complète d'hygiène et de médecine populaire. Cette prime vaut 8<sup>fr</sup> en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Etranger.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

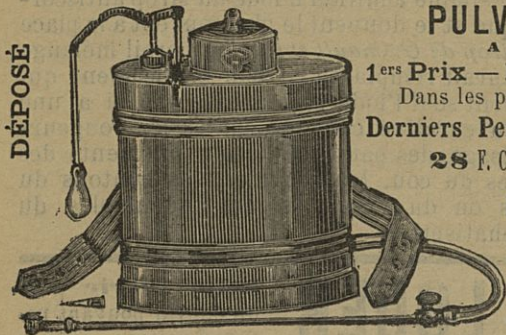
Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé  
1<sup>ers</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

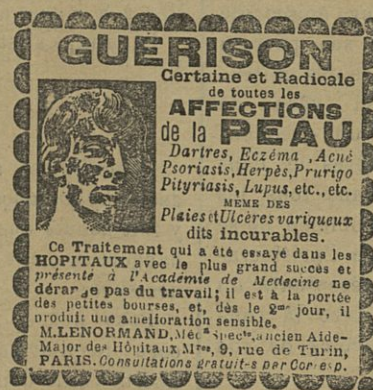
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

IMPUISSANCE de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique : Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.



Le propriétaire-gérant : LAYTON.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés  
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long  
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.  
Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

GRANDE MARQUE NATIONALE



CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p <sup>e</sup> dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. n° 1 375 fr. —	id. n° 1 id. 450 fr. —
id. n° 2 325 fr. —	id. n° 2 id. 375 fr. —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

PIANOS  
MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS